

Compte rendu du Conseil Municipal
de St FRÉZAL DE VENTALON du 18 novembre 2013

Présents :

MM. Jean-Claude LIEBER, Maire; Jacques HUGON, 1^{er} adjoint ; Alain VENTURA, 2^e adjoint ;
Mmes Anne-Marie DIDIER ; Isabelle DUQUENNE ; - Marie-Christine LIEBER ; Fabienne SALMERON ;
MM. Philip COVELLI, Marc GOURDON, Maurice JEANNET, Erwin WARMERDAM.

Secrétaires de séance :

Mme Marie-Christine LIEBER, M. Philip COVELLI

Lecture est faite de l'ordre du jour.

➤ **Compte rendu du 16/09/2013** : Adopté à l'unanimité

➤ **Tunnel des Espérelles** : il est nécessaire de refixer les panneaux de signalisation à l'entrée du tunnel interdisant le passage des véhicules.

Les travaux d'électricité doivent commencer prochainement.

➤ **Tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2014**

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

- EAU :
 - Charges fixes (abonnement mensuel) = 85€
 - Consommation au m³ consommé :
 - De 1 à 5 m³ = 16€ HT le m³
 - Au-dessus de 5m³ = 0.42€ HT le m³

Le prix du m³ se calcule sur la base officielle de 120 m³ ; aussi, pour l'année 2014, le prix du m³ est de : 85 € + (16 € x 5 m³) + (0.42 € x 115 m³) = 213.30 € / 120 = **1.78 € le m³**.

En 2013 le m³ était à 1,74 €, soit une augmentation de 2,3 %.

Par ailleurs, pour cette année 2013 et contrairement à l'année précédente, la somme due est à payer en une seule fois, ce qui a pu donner l'impression que le prix avait augmenté.

- ASSAINISSEMENT :
 - Consommation d'assainissement à 0.90 € le m³ (pour les abonnés raccordés à un système d'assainissement mutualisé). En 2013, le tarif était de 0,87 €, soit une augmentation de 3,4 %. Il est rappelé qu'il n'y a pas d'abonnement au service.

Après en avoir délibéré, le conseil valide les tarifs 2014 relatifs aux services Eau et Assainissement. Les coûts relatifs au branchement d'un compteur et à sa dépose sont inchangés.

Il est rappelé qu'une redevance annuelle S.P.A.N.C (service public d'assainissement non collectif) de 15 € est demandée à chaque usager non raccordé au réseau d'assainissement regroupé communal.

➤ **Tarif de la cantine scolaire pour 2014**

Au 1^{er} janvier 2014, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

- 3.60 €, coût d'un repas pour un enfant (2013 : 3,50 €, soit 2,9 % de plus)
- 5.30 €, coût du repas pour un adulte (2013 : 5,20 €, soit 1,9 % de plus)

Après en avoir délibéré, ces nouveaux tarifs sont adoptés par le conseil.

➤ **Point sur les travaux de l'Arbousset, vote des avenants du marché**

La mise en location est prochaine ; les travaux d'assainissement doivent démarrer semaine du 18 novembre ; les travaux de peinture des fenêtres côté extérieur ont été réalisés en régie par les employés communaux; les employés réaliseront également un mur de soutènement pour la création du parking.

Un décompte définitif des travaux est présenté au conseil.

Il y a lieu de signer plusieurs avenants qui, génèreront, *in fine* un surcoût de 9 264.43 € HT.

Les avenants sont présentés au conseil, qui, après en avoir délibéré, autorise M le maire à les signer et à les exécuter.

➤ **Parking des Abrits**

Les travaux de création d'un demi-tour au village des Abrits ont déstabilisé la colline, engendrant des glissements de terrain et de sérieux problèmes de sécurité.

Un arrêté municipal d'interdiction de stationnement et de circulation a été pris par M le maire.

La commune a déclaré le sinistre auprès de son assurance ; le cabinet SARETEC a été chargé d'une mission d'expertise.

Une opération amiable d'expertise est en cours de programmation avec l'ensemble des intéressés.

➤ **Crèche de St Fréal**

Le nombre d'enfants évalué par la commune début 2013 a diminué car certains parents ont trouvé depuis un autre mode de garde, ou ont quitté le territoire.

Au regard du taux de remplissage faible, l'association Trait d'Union ne semble pas être en capacité financière de rouvrir la structure.

L'hypothèse d'ouverture d'une maison d'aide maternelle [M.A.M.] est envisagée mais la procédure reste complexe d'autant plus que le nombre potentiel d'enfants à inscrire est faible.

Cependant, une étude est lancée en rapport avec les services sociaux du Conseil Général.

➤ **Procédure de régularisation du chemin de la D29 au Bois de Pantel**

Il est proposé de relancer la procédure de régularisation de la voie qui part de la D29 pour aller jusqu'au Bois de Pantel.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise M le maire à engager les démarches nécessaires afin d'intégrer cette portion dans le tableau des voies communales.

➤ **Délibération amendes de police 2013 (dotation 2012)**

La dotation 2012 du produit des amendes de police est de 2 042.92 € et va être affectée au financement du projet de construction d'un mur de soutènement du parking des logements communaux de l'Arbousset.

Le conseil, après en avoir délibéré, statue favorablement sur la réalisation et le financement de l'opération.

➤ **Délibération : modifications budgétaires**

Le montant total des travaux de remise en état du logement de Pénens suite au départ du locataire Mme PADOVANI est de 4 052.55 € (travaux en régie des employés communaux, entreprises spécialisées et fournitures).

Après en avoir délibéré, le conseil décide de mettre à la charge de l'ancienne locataire les frais de réparation. Cette décision donne lieu à une délibération budgétaire, validée à l'unanimité.

➤ **Délibération : modification du P.O.S.**

Une enquête d'utilité publique a eu lieu du 30 sept. au 30 octobre 2013. Un commissaire enquêteur s'est rendu sur les lieux et a tenu 3 permanences.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve la modification du P.O.S. pour le passage de la parcelle D347 de la zone IIND en zone INC.

➤ **Délibération subvention à l'ASA - DFCI**

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise M le maire à verser une subvention de fonctionnement de 2000 € pour l'année 2013 à l'ASA - DFCI du Canton du Pont de Montvert.

➤ **Délibération : participation au coût du transport scolaire école primaire**

Après en avoir délibéré, le conseil valide la quote-part communale de 2 520 €, soit 210 € par enfant domicilié sur la commune et inscrit à l'école primaire des Abrits.

➤ **Délibération : participation de la commune de St Andéol de Clerguemort aux frais de fonctionnement de l'école des Abrits** : le coût réel par enfant est de 1 700 € / an. La commune de St Frézal propose que la participation de la commune de St Andéol passe de 1 200 à 1 300 € pour l'année civile 2013. Validée à l'unanimité par le conseil.

➤ **Délibération : Indemnité de conseil allouée au comptable public**

Après en avoir délibéré, le conseil autorise M le maire à procéder au versement de l'indemnité de conseil d'un montant brut de 340.29 € au percepteur.

➤ **Délibération : modification budgétaire : écritures d'intégration des travaux confiés au SDEE** : approuvé par le conseil.

➤ **Délibération : décision modificative n°5 : dans le cadre de la ferme du Salson, il y a lieu de procéder à des opérations d'ordre** : approuvé par le conseil.

➤ **Délibération : virement de crédit n° 6 :**

- + 1 100 € sur le compte D 20415
- - 1 100 € sur le compte D 2131,

Approuvé par le conseil.

➤ **Délibération : virement de crédit n°7 :**

- + 500 € sur le compte D 202
- - 500 € sur le compte D 23155,

Approuvé par le conseil

➤ **Délibération : montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2013 = 193 €.**

Approuvé par le conseil.

- **DIVERS :**

➤ **Modification des rythmes scolaires à la rentrée 2014** : la commune doit transmettre pour avis une proposition d'organisation à l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription (Florac) puis adresser cette proposition à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale avant le 20 décembre 2013.

➤ **Lieu de vie du Salson** : l'achat est en négociation avec la S.A HLM Lozère Habitation. Un directeur a été nommé pour encadrer ultérieurement le lieu de vie. Cette personne recherche un logement aux alentours de type 4/5 pour y exercer l'activité avant la remise en état des locaux du Salson.

➤ **Repas de fin d'année des Anciens de St Frézal** : fixé le 15 décembre 2013 à midi à la maison communale et organisé par l'association Les Amis de Saint Frézal.

**L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités,
la séance est levée à 20 h 00.**